

ce jugement si important que M. Blake en demanda la production devant la Chambre des Communes. Citons encore le jugement qu'il rendit contre les compagnies d'assurance poursuivies pour le paiement de la taxe imposée par le gouvernement local.

Il a, dans des matières touchant à la religion et à la politique, rendu des décisions et exprimé des opinions qui n'ont pas plu aux parties intéressées, aux violents ; il a pu se tromper, il a pu, dans certains cas, profiter de l'occasion pour donner une leçon à des gens peu disposés à la recevoir de bonne grâce, mais on n'a jamais mis en doute son intégrité et sa bonne foi.

Personne ne représente plus que lui dans ce pays les sentiments de ceux qui veulent qu'on interprète la religion de manière à la faire respecter et à lui concilier tous les cœurs et les esprits, à démontrer qu'elle n'est pas antipathique aux réformes, aux saines idées de progrès et de liberté.